

LISTE DES DOCUMENTS

AFFAIRES

*Vous souhaitez vous rendre en Italie auprès d'une entreprise italienne,
et vous ne séjournerez pas plus de 90 jours.*

Formulaire court séjour pour la demande de visa d'entrée originale, rempli et signé

Télécharger le formulaire, bien qu'il vous sera remis à l'arrivée auprès du centre VFS Global

Photographie biométrique

Photo d'identité couleur (largeur 35 mm, hauteur 40 mm) récente (maximum 6 mois) sur fond blanc et à visage découvert, conforme aux normes [ICAO](#).

Original du passeport

Avec une validité supérieure d'au moins 3 mois à la date à laquelle le demandeur a prévu de quitter le territoire des États membres ou, en cas de voyages multiples, de quitter pour la dernière fois le territoire des États membres et en contenant au moins deux feuillets vierges (l'un face à l'autre) afin d'y apposer le visa

Photocopie du passeport

Photocopie de la page des données biométriques et de toutes les pages contenant des visas ainsi que des cachets d'entrée et de sortie de l'espace Schengen, en ajoutant la photocopie du passeport précédent si l'actuel passeport date de moins d'un an.

Réservation

Justificatifs de moyens de subsistance pour la durée du séjour en l'absence de prise en charge des frais de la part de l'organisme italien invitant

Suivant les paramètres définis par la [Directive du Ministère de l'Intérieur 1.3.2000](#), cette preuve pourra être apportée par l'original d'une attestation de retrait de compte devises ou la présentation d'une carte bancaire internationale avec relevé de compte.

Programme du séjour, contenant les détails complets des contacts d'affaires prévus, et lettre d'invitations de l'entreprise italienne (télécharger ici)

Justificatifs de la stabilité de la situation socioéconomique et professionnelle

i. Salariés

- Attestation d'emploi ou contrat de travail récent; et
- Attestation d'affiliation à la CNAS ou, à défaut, lettre explicative de l'employeur; et
- Bulletins de salaire des trois derniers mois.

ii. Commerçants

- Justificatif d'inscription au registre du commerce; et
- Attestation d'affiliation et de mise à jour CASNOS; et
- Formulaire C20 mentionnant le chiffre d'affaires et le dernier bilan de l'année précédente;

iii. Agriculteurs

- Attestation d'exploitant agricole; et
- Attestation d'affiliation et de mise à jour CASNOS; et
- Carte d'agriculteur; et
- Dernière déclaration du revenu annuel.

- iv. *Professions organisées en ordre professionnel*
 - Attestation de l'ordre professionnel; et
 - Attestation d'affiliation et de mise à jour CASNOS; et
 - Bulletins de salaire des trois derniers mois.

- v. *Notaires*
 - Arrêté d'installation; et
 - Attestation d'affiliation et de mise à jour CASNOS; et
 - Bulletins de salaire des trois derniers mois.

- vi. *Universitaires*
 - Attestation de fonction délivrée par l'établissement d'enseignement supérieur; et
 - Attestation d'affiliation à la CNAS ou, à défaut, lettre explicative de l'employeur; et
 - Bulletins de salaire des trois derniers mois.

- vii. *Journalistes*
 - Attestation d'emploi délivrée par l'organe de presse ou la société de diffusion; et
 - Attestation d'affiliation à la CNAS ou, à défaut, lettre explicative de l'employeur; et
 - Bulletins de salaire des trois derniers mois.

- viii. *Membre du gouvernement, du Parlement ou du Conseil constitutionnel*
 - Note verbale, attestation de fonction ou autre document officiel.

- ix. *Fonctionnaires et hauts fonctionnaires*
 - Arrêté de nomination ou attestation de fonction délivrée par l'administration compétente; et, si hors mission officielle:
 - Bulletins de salaire des trois derniers mois.

- x. *Officiers de forces de l'armée algérienne*
 - Attestation de fonction délivrée par le ministère de la défense nationale (DREC); et, si hors mission officielle:
 - Bulletins de salaire des trois derniers mois.

- xi. *Personnel de la délégation européenne ou d'une ambassade, d'un consulat ou d'un organisme officiel d'un État membre*
 - Attestation de fonction délivrée par la délégation européenne, l'ambassade ou le consulat; et, si hors mission officielle:
 - Bulletins de salaire des trois derniers mois.

- xii. *Retraités*
 - Attestation de perception d'une pension de retraite;

Assurance médicale de voyage (photocopie) d'une garantie minimum de 30 000 €

Elle doit couvrir les dépenses médicales et hospitalières durant la période du séjour en Italie, y compris l'aide sociale résultant de soins qui pourraient être engagés durant le premier séjour en Italie et/ou dans l'espace Schengen ainsi que les éventuels frais de rapatriement. Elle doit être valable (comme zone de couverture) pour l'Italie, l'espace Schengen ou l'Europe.